



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit international des affaires

de l'Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



# Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit international des affaires

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140006041

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, Paris.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Doubles-diplômes en droits français et américain avec Columbia University (USA) et Cornell University (USA).

## Présentation de la mention

La mention de master *Droit international des affaires* s'inscrit dans l'évolution de l'offre de formation en droit international du Département d'Etudes internationales et européennes (UFR 07). Jusqu'à présent, un seul master regroupait sept spécialités couvrant le droit international privé et le droit international public.

La mention *Droit international des affaires* comporte une première année de master (M1) *Droit international des affaires* et trois spécialités indifférenciées et professionnelles en seconde année (M2). L'une d'entre elles (*Droit international privé et du commerce international*) prépare principalement à la recherche. Les autres visent à former soit des professionnels exerçant, en français et en anglais, tant le droit continental que le droit de *Common law* (*Droit anglais et nord-américain des affaires*), soit de futurs avocats ou juristes d'entreprise (*Droit du commerce international et de l'arbitrage*). L'accès à la première année est possible pour tout titulaire d'une licence en droit ou d'un diplôme équivalent.



## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'établissement conserve l'approche transdisciplinaire tout en réorganisant son offre de formation autour de deux mentions, l'une orientée vers le droit des affaires (*Droit international des affaires*), l'autre s'intéressant au droit économique international, aux institutions et à la condition des particuliers (*Droit international général*).

Cette réorganisation de l'offre de formation de droit international accroît sa lisibilité et renforce le pôle de droit international des affaires sans affaiblir la mention *Droit international général*. La structure de la mention *Droit international des affaires* obéit à une ligne directrice très claire : le M1 prépare aux trois spécialités de M2 de la mention, sans obérer la poursuite d'étude de l'étudiant qui peut, en raison du contenu pédagogique suffisamment généraliste du M1, prétendre aux autres Master 2 de l'UFR (unité de formation et de recherche) 07. La structure du nouveau projet pédagogique est excellente, d'autant que les objectifs recherche et professionnels, ainsi que les débouchés sont globalement bien identifiés.

La mention bénéficie d'un environnement local et national de premier ordre. Son adossement à deux centres de recherche très reconnus en droit international privé et public (Département d'étude des relations privées internationales (DERPI) au sein de l'Institut de recherches juridiques de la Sorbonne (IRJS) et l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne IREDIES)) et à l'école doctorale de *Droit international et européen* favorise l'excellence de la formation et la poursuite d'étude en doctorat. Cette dernière produit d'excellents résultats (41 professeurs et 24 maîtres de conférences des universités sont diplômés d'une spécialité de la mention). Pour les autres étudiants, le suivi des diplômés tel qu'il est présenté dans le dossier ne permet pas d'évaluer leur intégration professionnelle avec précision.

Les liens avec les milieux socio-économiques reposent principalement sur l'excellente notoriété de la formation qui la rend très attractive pour les étudiants (effectifs en croissance constante depuis 2009) comme pour les entreprises et les cabinets d'avocats.

Les relations internationales prennent appui sur des partenariats avec des universités étrangères (Columbia University [USA], Cornell University [USA], Oxford University [Royaume-Uni]). La mention comporte un double diplôme franco-américain. Elle permet, dans les parcours professionnels, de réaliser des stages à l'étranger. Certaines spécialités ont toutefois une ouverture internationale limitée.

L'équipe pédagogique, de renommée internationale, est du plus haut niveau scientifique. Les parcours professionnels s'appuient sur un effectif d'intervenants extérieurs contenu - une seule spécialité professionnelle mobilise plusieurs praticiens - d'excellent niveau. Les exercices proposés aux étudiants sont diversifiés et permettent l'acquisition de compétences transversales (recherche, concours de plaidoirie, cas pratiques, exposés...). Le conseil de perfectionnement, présent au niveau de la mention, n'apparaît pas clairement dans les spécialités, à l'instar des modalités d'évaluation des enseignements qui sont mises en œuvre par l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne sans autre précision.

- Points forts :

- L'équipe pédagogique de renommée internationale.
- L'articulation de cette mention avec la mention *Droit international général*.
- La poursuite d'étude dans les parcours recherche.

- Points faibles :

- L'ouverture limitée en matière de relations internationales pour certaines spécialités.
- Les liens parfois distants avec les milieux socio-économiques.
- Le suivi parfois insuffisant des diplômés dans les spécialités et les parcours professionnels.

## Recommandations pour l'établissement

Le dossier devrait indiquer les modalités d'évaluation des enseignements et le suivi des diplômés. La mention profiterait probablement de la généralisation des relations pédagogiques et scientifiques avec des universités étrangères. Les parcours professionnels pourraient s'enrichir d'interventions de praticiens de haut niveau présents dans l'environnement local.



## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A



# Evaluation par spécialité

## Droit anglais et nord-américain des affaires

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

USA : Columbia University (NY) et Cornell University (Etat de New York) pour les doubles-diplômes en droit français et américains des affaires.

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :*

USA : Columbia University (NY) et Cornell University (Etat de New York) pour les doubles-diplômes en droit français et américains des affaires.

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit anglais et nord-américain des affaires* forme, dans une approche comparatiste, en droit des obligations et en droit des sociétés français, anglais et nord-américain. Elle est à finalité indifférenciée et comprend un parcours recherche et un parcours professionnel. Les enseignements y sont en partie dispensés en anglais, dont la maîtrise est une condition d'admission dans la spécialité. Des partenariats signés avec des universités américaines permettent de poursuivre un LLM (*Legum Magister - Master of Law*) aux Etats-Unis.

- Appréciation :

Le projet pédagogique articule des connaissances en droit français et américain, et des compétences transversales dans les deux parcours. L'anglais est ainsi une langue de travail, au même titre que le français. Les exercices proposés dans les cours et séminaires impliquent un effort de recherche dans des ouvrages de droit anglais et américain, ainsi que dans une base de données informatique américaine. Les deux parcours se distinguent par la réalisation d'un mémoire (recherche) ou d'un stage (professionnel). Le partenariat avec les universités américaines permettent à certains étudiants, grâce à un système de bourse, de poursuivre leur formation en LLM après l'obtention du diplôme. Le projet pédagogique apparaît ainsi d'excellente facture.

L'équipe pédagogique est excellente : de renommée internationale, elle compte en outre cinq professeurs invités. Un seul praticien extérieur à l'université y prend part cependant, ce qui peut sembler insuffisant pour le parcours professionnel.

Aucun renseignement précis sur l'évaluation des enseignements, le suivi des diplômés et l'institutionnalisation d'un conseil de perfectionnement ne figure au dossier. Par ailleurs, aucun diplômé ne semble avoir poursuivi en doctorat depuis 2009.

- Points forts :

- Le projet pédagogique proposé par une excellente équipe pédagogique.
- Les deux langues de travail.
- Les compétences transversales.

- Points faibles :

- Le nombre limité de praticiens (parcours professionnel).
- Le suivi incomplet des diplômés et l'évaluation des enseignements.
- L'absence de poursuite d'étude en thèse (parcours recherche).



## Recommandations pour l'établissement

La spécialité pourrait valoriser la poursuite d'étude en doctorat (parcours recherche), accroître les interventions des praticiens (parcours professionnel), et devrait mettre en place un système d'évaluation des enseignements et de suivi des diplômés.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



## Droit international privé et du commerce international

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit international privé et du commerce international*, historiquement consacrée à la formation de chercheurs, se transforme en spécialité indifférenciée. Son programme repose sur des cours magistraux et des séminaires, ainsi que sur la réalisation d'un mémoire ou d'un stage selon le parcours. Les promotions, composées d'étudiants français et étrangers, sont destinées à poursuivre en doctorat ou à intégrer le monde professionnel. Le champ disciplinaire couvre le droit international privé approfondi, l'arbitrage international, le droit du commerce international approfondi, les contrats internationaux et d'autres matières évoluant autour du droit international privé et du commerce international.

- Appréciation :

La spécialité vise à développer chez les étudiants une approche critique des concepts du droit international privé et leur indépendance d'esprit. L'accent est mis sur la capacité à argumenter et à défendre des idées.

Cette ambition doctrinale est servie par une équipe universitaire animant une école de pensée unanimement reconnue et s'adosse à des centres de recherche de grande renommée. L'intégration de nombreux diplômés dans l'université atteste de la qualité du parcours recherche.

Le parcours professionnel est animé par la même équipe pédagogique, ce qui garantit sa haute qualité académique. Au demeurant, elle ne s'accompagne pas de l'intervention de praticiens extérieurs à l'université que la spécialité doit pourtant attirer eu égard à son excellente réputation.

Les partenariats internationaux commencent à se mettre en place, un professeur russe étant invité cette année à animer une conférence sur le droit international privé russe.

Enfin, aucun renseignement précis sur l'évaluation des enseignements, sur le suivi des diplômés en dehors de l'université et sur l'institutionnalisation d'un conseil de perfectionnement ne figure au dossier.

- Point fort :

- La qualité véritablement exceptionnelle du parcours recherche.

- Points faibles :

- L'absence de praticiens extérieurs à l'université intervenant dans le parcours professionnel.
- Le suivi des diplômés en dehors de l'université, l'évaluation des enseignements et le conseil de perfectionnement non formalisé.
- Le développement limité des partenariats internationaux.

## Recommandations pour l'établissement

La spécialité, souhaitant devenir indifférenciée, devrait intégrer dans son équipe pédagogique des praticiens extérieurs à l'université. Un conseil de perfectionnement devrait être institué aux fins de suivre les diplômés qui évoluent en dehors de l'université et d'engager un processus d'évaluation des enseignements. Enfin, les partenariats internationaux pourraient être développés.





## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



## Droit du commerce international et de l'arbitrage

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Spécialité à finalité professionnelle, la formation vise à approfondir les connaissances juridiques dans les domaines clés du commerce international (contrats internationaux, commerce extérieur, financement des exportations, sociétés...) et de l'arbitrage (arbitrage relatif au commerce international et aux investissements, conflits de lois et de juridictions). Elle entend transmettre des compétences adaptées aux débouchés : analyse de questions juridiques complexes, rédaction de notes juridiques et de clauses contractuelles. La principale modification demandée concerne l'ajout de « et de l'arbitrage » à l'intitulé de la spécialité, afin d'accroître sa lisibilité dans la mention.

- Appréciation :

Le projet pédagogique est excellent en raison de la très haute qualité de l'équipe pédagogique (composée d'universitaires de grande renommée et de praticiens de haut niveau), ainsi que de l'adéquation des objectifs et des moyens mis en œuvre pour les atteindre : information spécifique sur les carrières professionnelles, exercices proposés (exposés, cas pratiques, notes de synthèse...), dispense de cours en anglais, aide à la recherche de stages. La spécialité jouit logiquement d'une attractivité considérable (400 dossiers de candidature, un tiers de l'effectif composé d'étudiants étrangers), sans doute confortée par les poursuites d'études à l'étranger et par l'intégration professionnelle. Ces deux derniers points devraient être confirmés par la mise en place d'un dispositif de suivi et la création en 2011 de l'association Droit du commerce international (DCI) chargée d'animer le réseau des diplômés. L'évaluation des enseignements est assurée par l'établissement sans que ses modalités et ses résultats soient précisés.

Les relations internationales reposent principalement sur le parcours personnel des étudiants (semestre d'étude ou stage à l'étranger, participation au concours de plaidoirie Vis moot court).

Les quelques modifications demandées, qui ne touchent pas à la structure fondamentale de la spécialité, améliorent sa lisibilité dans l'offre de formation.

- Points forts :

- Le projet pédagogique.
- La transmission de compétences diversifiées et transversales.
- L'accompagnement des étudiants dans la recherche d'un stage.

- Points faibles :

- Le développement insuffisant des relations internationales.
- L'absence d'évaluation des enseignements.
- Le suivi des diplômés déficient, mais en cours d'élaboration.

## Recommandations pour l'établissement

La spécialité devrait instituer un dispositif d'évaluation des enseignements, développer ses relations internationales et faire clairement apparaître le conseil de perfectionnement.



## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



# Observations de l'établissement

SERVICE DES FORMATIONS  
ET DE LA PEDAGOGIE

12, PLACE DU PANTHEON  
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46

FAX : 01 44 07 80 52

[spes@univ-paris1.fr](mailto:spes@univ-paris1.fr)

[racspes@univ-paris1.fr](mailto:racspes@univ-paris1.fr)

Paris, le 22 juillet 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur de la Section des Formations  
et des Diplômes AERES  
20, rue Vivienne  
75002 - PARIS

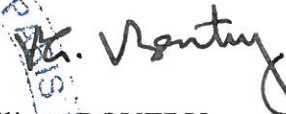
**Objet** : Evaluation des masters

Monsieur le Directeur,

L'Université Paris 1 n'a pas apporté de réponse aux évaluations de l'offre des masters pour la mention suivante :

- 6041 – Droit international des affaires

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

  
Philippe BOUTRY  
Président  
